

Demande de contrôle judiciaire

ÉTAPES NORMALES D'UNE DEMANDE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE D'UNE DÉCISION D'UN OFFICE FÉDÉRAL en vertu de l'article 18.1 de la *Loi sur les Cours fédérales*

Qui	Mesure à prendre	Règle et Formule	Quand
Demandeur	Déposer l'avis de demande	Règles 300 à 303 Formule 301	Dans les 30 jours suivant la date à laquelle la décision est communiquée au demandeur
Demandeur	Signifier l'avis de demande	Règle 304(1)	Dans les 10 jours suivant la délivrance de l'avis de demande
Demandeur	Déposer la preuve de signification	Règle 304(3)	Dans les 10 jours suivant la signification
Défendeur	Signifier et déposer l'avis de comparution	Règle 305 Formule 305	Dans les 10 jours suivant la signification de l'avis de demande
L'une ou l'autre des parties	Possibilité de signifier une demande de documents du tribunal	Règle 317	La demande peut être incluse dans l'avis de demande ou présentée séparément.
Tribunal	Transmettre une copie certifiée du ou des documents au greffe et à la partie	Règle 318	Dans les 20 jours suivant la signification de la demande
Demandeur	Signifier les affidavits à l'appui et déposer la preuve de signification	Règle 306	Dans les 30 jours suivant la délivrance de l'avis de demande
Défendeur	Signifier les affidavits à l'appui et déposer la preuve de signification	Règle 307	Dans les 30 jours suivant la signification des affidavits du demandeur
L'une ou l'autre des parties	Mener un contre-interrogatoire sur les affidavits	Règle 308	Dans les 20 jours suivant la signification des affidavits du défendeur ou l'expiration du délai pour le faire, selon la première éventualité
Demandeur	Signifier et déposer le dossier du demandeur	Règle 309	Dans les 20 jours suivant la fin des contre-interrogatoires ou l'expiration du délai pour le faire, selon la première éventualité
Défendeur	Signifier et déposer le dossier du défendeur	Règle 310	Dans les 20 jours suivant la signification du dossier du demandeur
L'une ou l'autre des parties	Possibilité de demander l'autorisation de prendre d'autres mesures	Règle 312	Suivant la signification des affidavits

Qui	Mesure à prendre	Règle et Formule	Quand
Demandeur	Signifier et déposer une demande d'audience	Règle 314 Formule 314	Dans les 10 jours suivant la signification du dossier du défendeur ou l'expiration du délai pour le faire, selon la première éventualité

La demande est ensuite inscrite au rôle et entendue par la Cour.

IMPORTANT : Tous les documents autres que l'avis de demande doivent être déposés avec une preuve de signification.